

CONSEIL D'ECOLE

21/10/2021- Ecole Fanny DUFEIL

- Ordre du jour
- Bilan des élections des représentants de parents d'élèves
- Bilan rentrée 2020-21: Equipe et effectifs des classes
- Le règlement intérieur de l'école et Protocole COVID:
Relecture/Modifications/vote
- Sécurité : PPMS, exercice incendie
- Projets de classes et d'école : Présentation et financement
- Point sur le périscolaire (cantine, garderie, étude)
- Diverses questions transmises au préalable à la directrice

REPRESENTANTS DE PARENTS d'ÉLÈVES

- Election organisée le 8 Octobre
- Le taux de participation a été de 56,1% (il était de 55,9% l'année dernière).
- La liste est composée des 11 parents suivants : MONDY Cathie, BREHANNIER Mélanie, VERON LECAUDEY Sunniva, ELOI Marion, DONIO Sophie, HUBERT Maureen, GAUTIER Raphaël, COSNEFROY Charly, BIDEI Sophie, MONSIMET Emilie, BILLAUD Cédric



Rôle des parents élus:

Ils répondent aux questions des parents d'élèves et portent leurs demandes au conseil d'école ou d'administration. Ils peuvent apporter aux parents d'élèves des précisions sur des sujets traités lors du conseil d'école ou d'administration.

Rôle du Conseil d'école

- Vote le règlement intérieur.
- Etablit le projet pédagogique.
- Le Conseil d'école est associé aux décisions sur le fonctionnement de l'école, la vie de l'école (intégration des enfants handicapés, sécurité, hygiène, activités périscolaires...)

L'équipe pédagogique 2020-2021

ENSEIGNANTS

- PS: Mme Audrey PINCEMIN
- MS/GS: Mme HIGNARD Florence
- MS/GS: Mme LEBRUN Céline
- CP: Mme CHANTREL Morgane
- CP-CE1: M COUTAND Tony
- CE1-CE2: M. Loïc Hardy-M. Paul MASSOT
- CE2: Mme TROUBADOURS Sophie
- CM1: Mmes DELEGLISE Alix et LEBEDEL Lucie
- CM1: Mme BRANDILY Magali
- CM2: Mme LEPAIGNEUL Catherine

L'équipe pédagogique

ATSEM

Mme MAUCLERC Mélanie, PS

Mme GRILOT Nadia, MS GS

Mme LOMO Maëly MS GS

AESH (4 enfants en situation de handicap accompagnés)

- Mme MENEZ Gwenaelle
- Mme BIANNIC Manuel

L'équipe pédagogique

Equipe Enseignante- Ecole Fanny DUFEIL 2019-2020
Elémentaire

 Catherine LEPAIGNEUL Enseignante-Classe de CM2	 Magali BRANDILY Enseignante-Classe de CM1	 Lucie LEBEDEL Enseignante- Classe de CM1 (jeudi/vendredi)	 Alix DELEGLISE Enseignante-Classe de CM1 + Direction de l'école
 Sophie TOUBADOURS Enseignante-Classe de CE2	 Loic HARDY Enseignant-Classe de CE1/CE2	 Paul MASSOT Enseignant-Classe de CE1/CE2 Jeudi	 Tony COUTAND Enseignant CP/CE1
 Morgane CHANTREL Enseignante-Classe de CP	 Manuel BIANNIC AESH- Classe de CE2	 Gwenaëlle MENEZ AESH-Classe de CP et CP/CE1	

L'équipe pédagogique

Equipe Enseignante- Ecole Fanny DUFEIL 2019-2020
Maternelle

 Audrey PINCEMIN Enseignante-Classe de TPS/PS	 Mélanie MAUCLERC ATSEM-Classe de TPS/PS	 Catherine CHENU ATSEM- Remplaçante Classe de TPS/PS	
 Florence HIGNARD Enseignante-Classe de MS/GS	 Nadia GRILOT ATSEM-Classe de MS/GS	 Céline Luce ATSEM-Remplaçante Classe de MS/GS	
 Céline LEBRUN Enseignante-Classe de MS/GS	 Maely LOMO ATSEM-Classe de MS/GS		

Organisation Pédagogique

Effectifs: 238 élèves- 10 classes

+ 8 élèves

Classes	Nombre élèves
PS/MS	28
MS/GS	25
GS	26
CP	22
CE1	22
CE1-CE2	23
CE2	25
CM1	21
CM1	20
CM2	26

Travaux d'été-Aménagement

- Installation de l'Algecco et aménagement de la classe fin aout: Achats de nouvelles tables/chaises (24), meubles. Equipement avec 3 ordinateurs fixes et 1 tableau interactif.
- Achats de lits supplémentaires en maternelle
- Réparations diverses dans l'école durant l'été
- Peinture des murs de la cour
- **A voir:** Eclairage cour, Aménagement jardin

REGLEMENT

ECOLE PUBLIQUE
DE
SAINT-PIERRE DE PLESGUEN

Règlement intérieur de l'école

Ce règlement, approuvé par le Conseil d'école du 06 novembre 2018, complète le règlement départemental.

Article 1 : L'inscription à l'école (maternelle ou élémentaire) engage à une fréquentation assidue. Toute absence (ou retard) doit être **justifiée par écrit** au retour de l'enfant. **L'école doit être avertie le plus tôt possible**, par téléphone, courriel ou au vu. Au-delà de 4 demi-journées d'absence non justifiées dans le mois, un rendez-vous avec les parents sera pris et l'inspection académique pourra être alertée.

Article 2 : Les horaires de l'école sont les suivants :
8h30-12h et 14h-16h30. Les APC ont lieu les lundi-judi de 12h à 12h30 ou de 13h20 à 13h50, pour les élèves concernés. (En cas d'absence prévue à l'acte personnalisé, l'école doit en être avertie).
L'école est ouverte et surveillée par l'équipe enseignante dix minutes avant le début de la classe, le matin et l'après-midi.
Les demi-pensionnaires sont pris en charge de 12h à 13h50 par le personnel municipal (sauf APC) ; Les **élèves de maternelle sont remis à leurs parents** (ou personnes autorisées) à 12h et 16h30. En cas d'impossibilité, la garderie municipale prend le relais jusqu'à 19h à la Maison de l'Enfance.

Article 3 : Les chiens doivent rester en dehors de l'enceinte de l'école.

Article 4 : Un élève **fiévreux ou malade** (impétigo, varicelle, gastro-entérite, angine, grippe ou autre maladie contagieuse) **ne peut pas être accueilli à l'école** sans signe de guérison clinique ou certificat médical indiquant la fin de période de contagion. Cf Arrêté du 3 mai 1999 relatif aux durées et conditions d'éviction

Article 5 : Les objets de valeur (bijoux, vêtements ...) sont déconseillés. L'école ne serait pas responsable en cas de détérioration ou de perte. Il est **fortement recommandé** aux parents de **marquer les habits** de leurs enfants, en particulier les manteaux.
A chaque fin de trimestre, les vêtements non réclamés seront retirés des porte-manteaux de l'école et donnés à des associations.

Article 6 : Les jeux vidéo, les portables (même hors d'usage ou fictifs), et autres objets électroniques sont interdits.
Le maquillage et les brosse à cheveux sont interdits dans l'enceinte de l'école.
Tout objet susceptible d'occasionner des blessures (les parapluies, billes de taille trop importante, boucles d'oreille de types anneaux, les chaînes, sucettes, chewing-

gum, piercing, chaussures à talon, tongs ...) est interdit et sera confisqué.

Article 7: Règles dans la cour

- Gérer autorisés pour les élèves d'élémentaires : **Les goûters sont restreints à des fruits ou des biscuits secs (pas de boisson, barre chocolatée, bonbons).**

- Les ballons personnels ne sont pas autorisés. Du matériel de jeux de cour est à disposition dans l'école.

- Les jeux dangereux sont interdits (grimper sur le dos, courir à plusieurs en se donnant la main, se suspendre aux rambarades...)

- Il est interdit d'aller dans le garage, sur la terrasse ou de monter sur les tables ou les parterres.

- La propreté des sanitaires doit être respectée.

Les consignes, les adultes et les camarades sont à respecter. La cour maternelle peut accueillir les élèves trop agiles.

Article 8: Circulation dans l'enceinte de l'école

Toute personne dont l'attitude serait jugée nuisible à l'atmosphère sereine de l'école (règlement direct des conflits entre enfants/parents/enseignants) ne sera plus autorisée à pénétrer dans l'enceinte de l'école et sera invitée à accompagner son (ou ses enfants) uniquement jusqu'au portail. Cependant, afin de conserver un dialogue "parents/enseignants" propice à la scolarité du ou des enfants, des rendez-vous pourront être fixés.

En cas de non respect du règlement,

des sanctions pourront être prises

(mot d'excuse, copie d'une partie du règlement, privation d'une partie de la récréation, réparation, exclusion temporaire du groupe...)

« J'ai pris connaissance du règlement de l'école. »

Signature du ou des élève(s) (du CP au CM2) :

Signature(s) du (des) parent(s) responsable(s) :

REGLEMENT

AVENANT COVID:

Afin de limiter les regroupements :

- Les parents de maternelles sont accueillis à la porte de l'école.
- Les parents d'élémentaires ne peuvent rentrer dans l'enceinte de l'école sauf rendez-vous.
- Le port du masque pour les adultes au sein de l'école est obligatoire.

Protocole CORONAVIRUS

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas

Protocole CORONAVIRUS

Le protocole de contact-tracing est inchangé pour l'ensemble des départements, quel que soit le niveau de protocole applicable :

- École : fermeture de la classe dès le 1er cas et poursuite des apprentissages à distance

Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS) 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	<ul style="list-style-type: none"> • Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : <ul style="list-style-type: none"> - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel 			

Règles de brassage

Dès le niveau 1 / niveau vert, la journée et les activités scolaires sont organisées de manière à limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes (en particulier au moment de l'arrivée et du départ des élèves).

Selon le niveau applicable, les modalités sont les suivantes :

Niveau	Modalités
Niveau 1 / niveau vert	La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux) n'est pas obligatoire.
Niveau 2 / niveau jaune	La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment au lycée), la limitation du brassage s'applique par niveau.
Niveau 3 / niveau orange	La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Dans le premier degré, le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté pendant la restauration. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment au lycée), la limitation du brassage s'applique par niveau.
Niveau 4 / niveau rouge	

Le ou les niveaux applicables sont disponibles sur le site du ministère.

Les points ci-après appellent une attention particulière :

- **l'arrivée et le départ des élèves** dans l'établissement peuvent être étalés dans le temps. Cette organisation dépend évidemment du nombre d'élèves accueillis, des personnels présents et des possibilités d'adaptation du transport scolaire, y compris celui des élèves en situation de handicap.
- **la circulation des élèves dans les bâtiments** : les déplacements des élèves doivent être limités, organisés et encadrés. Pour cette raison, il est recommandé d'attribuer une salle à chaque classe (en dehors des salles spécialisées et des ateliers).
- **les récréations** sont organisées par groupes lorsque les **niveau 2 / niveau jaune, niveau 3 / niveau orange et niveau 4 / niveau rouge** s'appliquent, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficultés importantes d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.

Nettoyage des locaux

Comment les écoles et établissements scolaires sont-ils nettoyés ?

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Les modalités sont donc les suivantes :

- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) **est réalisé selon les modalités suivantes**

Niveau	Modalités
Niveau 1 / niveau vert	Au moins une fois par jour.
Niveau 2 / niveau jaune	Plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service.
Niveau 3 / niveau orange	Plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, après chaque repas.
Niveau 4 / niveau rouge	Les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Le ou les niveaux applicables sont disponibles sur le site du ministère.

SECURITE

- **Rappels Exercices obligatoires de mise en sécurité (PPMS) 1 PPMS Attentat+ 1 PPMS Risque majeur +2 exercices d'évacuation incendie.**
- Exercice incendie réalisé début octobre: L'exercice s'est déroulé dans de bonnes conditions. Evacuation des élèves en moins de 2 minutes.
- Exercice PPMS Attentat sera réalisé au retour des vacances: Difficultés de communication et sécurisation de l'école avec classe mobile+ protocole COVID.

Budget de l'école

- Fournitures scolaires
 - Financement Mairie
 - 54 euros/enfants base 230 élèves
 - Projets/Sorties: Prévisionnel 2021/22
 - Participation mairie: 15€/eleves soit 3300€ env
 - Participation APE: 10000 € env
 - Participation OCCE: 3500€ env.
 - Autres parents= 2200€
- Soit: 18 500€ au total (+5000€// aux années précédentes)
 + Financement de la mairie: Transport Piscine/Projet Danse + Interventions Sport et Art Plastique.

Projets en 2021/2022?

- Les projets vont se construire au fur et à mesure de l'année. Une information ultérieure sera apportée
- **PROJETS EN CONSTRUCTION-A CONFIRMER SELON BUDGET**
 - ACTIONS ENVIRONNEMENTS: RAMASSAGE DES DECHETS, JARDIN PEDAGOGIQUE
 - CLASSE DE MER des GS.
 - CLASSE DE MER DES CM2
 - CLASSE DE VOILE DES CE2
 - CYCLE NATATION DES CP/CE1/CM1
 - CINEMA: CP, CP-CE1, CE2; Maternelles
 - ISpectacle ou Cinema: CM1
 - SORTIE Planetarium et Musée des Beaux arts de Rennes: CP et CP/CE1
 - SORTIE Musée des sciences et Panetarium Rennes: Les deux classes de CM1
 - PROJET THEATRE ? : CE2/CM1
 - SORTIE ZOO BOURBANSAIS: PS/MS- CE1-CE2
 - PARTICIPATION AU PROJET : TERRES DE JEUX (Jeux Olympiques) CP/CE1-CE2

PERISCOLAIRE

- CANTINE: Manque de fruit dans les menus, déséquilibre dans certains menus.
- Pause méridienne: Trajet long pour les PS.
Beaucoup d'enfant pour 1 seul adulte en Maternelle.
- Classe de Mer pour les CE1-CP de cette année (qui n'ont pas eu de classe de mer les deux dernières années). Qu'est-il fait du budget non utilisé?
- Stationnement: Manque de respect des marquages au sol
- Sorties différentes: Durée? Sortie côté dangereuse.

PROCHAINS CONSEILS



- **JEUDI 10 MARS**
- **MARDI 21 JUIN**



MERCI DE VOTRE PARTICIPATION